

Observatoire des pratiques de presse lycéenne

Collectif en faveur du développement
d'une presse lycéenne libre et responsable.

Le 11 décembre 2020

Communiqué - Hommage à Alain Weber

L'Observatoire des pratiques de presse lycéenne ainsi que l'association Jets d'encre apprennent avec une grande tristesse le décès d'Alain Weber.

Avec l'avocat Me Alain Weber, la presse lycéenne perd un ami de longue date et un soutien indéfectible.

Dès 1988, Alain Weber participe en tant que représentant de la Ligue des Droits de l'Homme au collectif constitué par l'association CDIL qui fédère les journaux lycéens, au côté de Jacques Gonnet, le fondateur du CLEMI. En effet à l'occasion du bicentenaire de la Révolution française et dans le prolongement de l'adoption par l'ONU de la Convention internationale des droits de l'enfant, le CDIL qui deviendra J.presse l'année suivante se lance dans la conquête de nouveaux droits : la reconnaissance et un statut pour les journaux lycéens.

Alain Weber a alors été le co-rédacteur de la Déclaration pour les droits de la presse jeune, texte fondateur rendu public lors de la Première Convention pour les droits de la presse jeune réunie à l'initiative de l'association J.presse lors du festival Scoop en stock 1989 à Poitiers.

L'année suivante dans le sillage du mouvement lycéen de 1990, le Ministère de l'Education nationale charge le CLEMI de réfléchir à un statut de la presse lycéenne.

Alain Weber devient tout naturellement conseil du CLEMI et J.presse. Il a aidé à la rédaction de la circulaire du ministère de l'Education nationale de 1991 qui a reconnu et défini le droit de publication des lycéens au sein de leurs établissements. Il participera ensuite à la réflexion portée par l'Observatoire des pratiques de presse lycéenne qui débouchera sur une modification en 2002, de la circulaire sur le droit de publication des lycéens.

Jets d'encre > Association nationale pour la promotion et la défense de la presse d'initiative jeune > **Apel** Association de parents d'élèves de l'enseignement libre > **CGT Educ'Action** > **CEJEM** Centre d'Etudes sur les Jeunes et les Médias > **CFDT Journalistes** > **Clemi** Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information - Education nationale > **ERCOMES** Equipe de Recherche sur la Constitution des Médias des Evénements et des Savoirs > **FCPE** Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques > **FEP-CFDT** Formation et enseignement privés > **FIDL** Fédération Indépendante et Démocratique Lycéenne > **La ligue de l'enseignement** > **Ligue des Droits de l'Homme** > **MNL** Mouvement national lycéen > **PEEP** Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public > **Reporters sans frontières** > **SGEC** Secrétariat général de l'enseignement catholique > **SGEN-CFDT** Fédération des syndicats généraux de l'Education nationale et de la Recherche publique > **SGL** Syndicat Général des Lycéens > **SNALC** Syndicat national des lycées et collèges > **SNCEEL** Syndicat national des chefs d'établissements d'enseignement libre > **SNJ** Syndicat national des journalistes > **SNJ CGT** Syndicat national des journalistes CGT > **SNES FSU** Syndicat national des enseignants de second degré > **SNPDEN** Syndicat national des personnels de direction de l'Education nationale > **SPELC** Syndicat professionnel de l'enseignement libre catholique > **SUD Education** > **UNL** Union nationale lycéenne > **UNSA Education**

Novateurs, ces textes établissent le droit des lycéens à créer leur journal « sans autorisation, ni contrôle préalable » et le droit des élèves mineurs à assumer sous certaines conditions la responsabilité de publication de leurs journaux.

En 2013, Alain Weber est évidemment associé à la réflexion conjointe du CLEMI et Jets d'encre qui a pris le relais de J.presse pour élargir le droit de publication des lycéens aux productions médiatiques numériques de ces derniers en fort développement.

En 2017, l'activité de plaidoyer de Jets d'encre débouche sur une modification importante de la loi de 1881 sur la liberté de la presse : le droit de devenir directeur de publication est abaissé à 16 ans, tant pour les journaux imprimés que pour les médias numériques. Lorsque Jets d'encre et l'Observatoire s'engagent dans un nouveau projet de modification du droit de publication des lycéens intégrant cette avancée majeure, ils se tournent à nouveau vers Alain Weber pour les conseiller dans ces travaux.

Alain Weber fut également l'avocat de la rédaction de *Ravaillac*, journal d'élèves du lycée Henri IV de Paris lors du fameux procès de 2002 qui se conclut par un succès du journal confirmé sur le fond en appel.

Durant ce long compagnonnage, Alain Weber fit preuve de beaucoup d'exigence et de pédagogie mais aussi d'inventivité pour répondre avec intelligence aux exigences d'un champ nouveau : le droit de publication des lycéens, et face aux défis majeurs que représentent les mutations liées au développement du numérique. Il fut aussi un partenaire chaleureux et plein d'humour.

L'Observatoire des pratiques de presse lycéenne et l'association Jets d'encre adressent leurs sincères condoléances à sa famille, à ses proches, à ses associés au sein du cabinet d'Henri Leclerc ainsi qu'aux membres de la Ligue des Droits de l'Homme dont il fut un inlassable militant.